Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260302-DE2026035-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 02 mars 2026

Délibération n°2026/03/5

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 26

Étaient présents :	Sandrine CADORET, Michel JALU, Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Martine CHAPEAU, Dominique LE CALVEZ, Isabelle ARZ, Thierry DANO, Marie-Agnès CHAUVEL, Nathalie LE BODIC, Valérie THOMAZO, Christophe JÉGO, Guillaume GUILLEMIN, Éva LEROUX, Romuald PRONO, Richard POTEL, Frédéric PIDANCIER, Lukrecja MILCENT, Joëlle LE GAT, Samuel LE PENNEC
Absentes excusées et représentées :	Maryline PRADIC a donné pouvoir à Odile ROSNARHO, Claire LE GUNÉHEC a donné pouvoir à Éva LEROUX
Absent excusé :	Bernard FRANÇOIS
Secrétaire de séance :	Nathalie LE BODIC
Date de convocation :	23 février 2026

Objet : Règlement de location des salles municipales – Actualisation

Le règlement de location de l'espace Les Hermines et des salles Houat et Belle-Ile-en-Mer, actuellement en vigueur, a été modifié le 16 septembre 2024, par délibération n°2024/09/3.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'apporter une modification à ce règlement, afin notamment de clarifier les responsabilités en terme d'assurance. Ce paragraphe a été étudié en collaboration avec le cabinet Consultassur, cabinet conseils en assurance avec lequel la municipalité collabore.

Le règlement en vigueur était joint au bordereau et les élus ont été invités à en prendre connaissance, les modifications figurant sur fond jaune.

En signant ce règlement, le preneur certifie avoir pris connaissance des consignes précisant les conditions d'utilisation du local et du matériel, il s'engage à se conformer à l'ensemble des prescriptions mentionnées dans ce règlement.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260302-DE2026035-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'APPROUVER les modifications apportées au règlement de location des salles, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : DE PRÉVOIR sa publication sur le site de la mairie www.plumergat.fr.

Article 3 : CHARGE Madame le Maire, ou son représentant légal, de l'exécution de la délibération prise.

La Secrétaire de séance,
Nathalie LE BODIC.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

MAIRIE DE PLUMERGAT
56400 (Morbihan)